DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Séance du : 10 septembre 2020

Compte-rendu affiché le 15 septembre 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Caroline VARGIOLU, Laurent KAZMIERCZAK, Roland CRIMIER

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Laurent KAZMIERCZAK à Sonia MONFORT, Roland CRIMIER à Philippe MASSON

Membres absents à la séance :

ADMINISTRATION GENERALE

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC" RAPPORT 2018 ET RECAPITALISATION 2020

Délibération : **09.2020.053**

Transmis en préfecture le :

15 septembre 2020

******

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Par délibération en date du 14 mars 2017, la Ville est entrée au capital de la société publique locale dénommée « Pôle Funéraire Public- Métropole de Lyon ». afin de permettre le développement d'une offre funéraire publique sur son territoire.

A ce titre, la mise en œuvre effective des services proposés par la SPL a débuté à compter de mars 2017.

Le Pôle Funéraire Public a pris en charge l'organisation de funérailles pour les Saint-Genois comme suit :

- en 2018, sur 90 inhumations réalisées à Saint-Genis-Laval, 5 ont été réalisées par le PFP
- en 2019, sur 74 inhumations réalisées à Saint-genis-Laval, 4 ont été réalisées par le PFP

et 9 familles Saint-Genoises ont pu bénéficier de notre adhésion au PFP en le choisissant pour l'organisation de funérailles.

Par ailleurs, la Ville a bénéficié des opérations de reprise de concessions depuis la signature de la convention (le 30 août 2018). 26 reprises de concessions ont pu être réalisées sur 2019.
Un nouveau programme de reprises de concessions est prévu pour l'année 2020 (environ 20 reprises).

Conformément à la réglementation, un rapport annuel d'activité et bilan financier de la SPL est établi. Ce dernier a été validé en assemblée spéciale des actionnaires en séance du 6 décembre 2019. Il est ensuite porté à la connaissance du conseil municipal des collectivités membres, dont Saint-Genis-Laval, objet du présent rapport.

La société exerce son activité dans le cadre des délégations de services publics qui ont été confiées et dans le cadre des marchés “in house” qu'elle a contracté avec ses actionnaires, ce qui est le cas pour Saint-Genis-Laval concernant la reprise des concessions.

Les objectifs à court terme de la SPL sont notamment, de s’implanter sur le territoire de ses actionnaires et particulièrement à Saint-Genis-Laval du fait de la proximité de l'hôpital et l'entrée au capital de nouveaux actionnaires.

L'exercice 2018 est le second exercice de la société publique locale et le résultat net s'élève à – 697 020€ pour un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 6 500 385€. De fait, la perte cumulée s’élève à 560 765€ (le report à nouveau antérieur étant de 136 255€).
Cette situation a amené la SPL à missionner dès 2019 le cabinet Deloitte afin d’établir l’origine des difficultés et proposer un plan de redressement. Ce dernier intégrait notamment une réduction du capital (par la voie de réduction de la valeur nominale des actions à 40€) puis une phase de recapitalisation de 2 000 000€ (par le PFIAL: lyon+Villeurbanne) qu’une délibération de l’AGE du 21 février 2020 a voté. Dès lors, le capital social de la SPL est de 2 048 000€, il est divisé en 51 200 actions de 40€.

La composition du capital social après recapitalisation s’établit comme suit :

	Nb d’actions	Capital social en €	Répartition du capital
PFI	51025	2041000	99.66%
Bron	44	1760	0.09%
Corbas	6	240	0.01%
Oullins	30	1200	0.06%
Pierre Bénite	10	400	0.02%
Rilleux La Pape	26	1040	0.05%
Feyzin	10	400	0.02%
Saint Genis Laval	12	480	0.02%
Ecully	6	240	0.01%
Saint Fons	4	160	0.01%
Saint Genis Les Ollières	1	40	0.002%
Tassin	6	240	0.01%

Grigny	8	320	0.02%
Brignais	6	240	0.01%
Dardilly	6	240	0.01%
Total	51200	2 048 000	100%

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport 2018 de la SPL “Pôle Funéraire Public” tel qu’annexé

- **PRENDRE ACTE** de la restauration des capitaux propres de la SPL intervenue conformément à la délibération de l’AGE de la SPL en date du 21 février 2020 et portant le capital social détenu par Saint Genis Laval à 480€.

–

Après avoir entendu l’exposé de Madame Françoise BÉRARD,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET

MAIRIE de SAINT-GENIS-LAVAL Rhône

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.